



PATRIARCHATUS LATINUS - JERUSALEM

بطريركية القدس لللاتين

Prot. (2) 220/2020

Objet : Indications pastorales pour la célébration de la Semaine Sainte suite aux restrictions imposées par la COVID-19

A tous les prêtres, aux communautés religieuses
et à tous les fidèles du diocèse de Jérusalem.

Chers amis,
Que le Seigneur vous donne la paix !

La propagation de la pandémie du COVID-19 dans le monde et dans les territoires de notre diocèse a entraîné des limitations particulièrement drastiques de nos possibilités à participer au culte divin. Depuis plusieurs semaines maintenant, les activités pastorales mais surtout la célébration des sacrements sont en grande partie suspendues, y compris la participation à la célébration eucharistique. Comme nous l'avons déjà dit à plusieurs reprises, cette situation est totalement inédite et nous demande de trouver de nouvelles formes de célébration.

Dans quelques jours commencera la Semaine Sainte, qui est le cœur de l'année liturgique, et de même, pendant ce temps si particulier, nos possibilités de célébration resteront très limitées.

Le cœur de la Semaine Sainte, bien sûr, se trouve au Saint Sépulcre. En raison des restrictions décrétées par les autorités civiles, les célébrations au Saint-Sépulcre seront toutefois nécessairement réduites. En plus des limitations liées au Corona Virus, les limitations imposées par le Statu quo ne sont pas d'une grande aide pastorale pour beaucoup de nos paroisses et communautés religieuses. Bien sûr, nous ne renonçons en aucune façon à la célébration du triduum dans notre Lieu le plus sacré, mais ils ne constitueront pas une référence pratique pour une grande partie du diocèse.

C'est pourquoi l'ensemble du Triduum sacré en arabe sera célébré dans la Co-Cathédrale du Patriarcat, animé par les séminaristes et diffusé en direct pour l'ensemble du diocèse par le *Christian Media Center*. La Chancellerie enverra les détails pratiques et les calendriers des célébrations en temps voulu.

Ces derniers jours, plusieurs documents ont été publiés par le Saint-Siège, concernant les célébrations liturgiques et sacramentelles en vue de Pâques, pour les Églises qui ne peuvent pas célébrer normalement. C'est le cas de la Congrégation pour le Culte Divin qui a publié un décret le 25 mars dernier. Ce même jour, la Congrégation pour les Eglises orientales a publié un décret pour les Eglises qui s'y réfèrent, y compris la nôtre. Et le 19 mars, la Pénitencerie Apostolique a publié une note sur le sacrement de la confession et un décret sur les indulgences pour les malades de COVID-19.

En tenant compte des documents mentionnés ci-dessus et des restrictions décidées par les différents gouvernements civils du territoire de notre diocèse, je vous communique les dispositions relatives à la Semaine Sainte.

1. Le Dimanche des Rameaux

La procession des palmiers est omise. J'invite cependant tous les curés à faire tout leur possible pour mettre à la disposition de leurs fidèles les rameaux d'olivier préalablement bénis ainsi que des bouteilles d'eau bénite, que les fidèles pourront emporter chez eux.

2. Messe chrismale

Il m'a semblé qu'il n'était pas très logique de célébrer la messe chrismale sans la présence des prêtres du diocèse. C'est pourquoi elle sera célébrée à Jérusalem autour de la solennité de la Pentecôte, lorsque, espérons-le, les restrictions seront levées ou, en tout cas, suffisamment réduites pour qu'on puisse la célébrer. Ce sera aussi l'occasion publique et officielle de la reprise des activités pastorales et il sera bon que toute l'Église se retrouve unie ce jour-là. La communication de la date et du lieu suivra en temps utile.

3. Triduum dans les paroisses

Notre diocèse est très complexe, en raison des différentes langues et des deux calendriers. La grande majorité des paroisses sont arabophones, mais elles suivent deux calendriers différents, le Julien et le Grégorien. Ensuite, nous avons les paroisses de langues grecque et anglaise à Chypre, le Vicariat hébreophone et le Vicariat pour les migrants qui célèbrent dans leurs langues respectives. Il est donc impossible de n'avoir qu'un seul critère pour tous.

Le seul critère général est la ferme volonté d'éviter la prolifération médiatique de célébrations individuelles ou personnalisées. En cette période, les télévisions du monde entier diffusent déjà des centaines de programmes religieux dans toutes les langues. Je voudrais éviter qu'il y ait aussi dans le diocèse une Babel de différentes célébrations transmises par les médias, et je pense qu'il est vraiment préférable d'essayer de maintenir un minimum d'unité.

Je pense aussi que la célébration du Triduum dans des paroisses vides, avec le prêtre seul devant la caméra, n'a pas beaucoup de sens et que toutes les paroisses ne sont pas en mesure de proposer ce type de diffusion. Des célébrations séparées pour chaque paroisse et chaque communauté ont un sens s'il existe une communauté qui se réunit physiquement. En l'absence de communauté physique, il est préférable qu'il y ait un minimum de coordination, d'organisation et d'unité au moins au sein de chaque vicariat et que l'on évite la dispersion. C'est la seule façon, en ce temps si particulier, de préserver une certaine unité entre nous.

On ne peut pas regarder les célébrations en streaming enregistré, donc n'invitez pas les fidèles à assister aux célébrations, sauf en direct.

Comme le suggère la Congrégation pour les Églises orientales, le Samedi Saint soir, dans toutes les églises, même en l'absence de célébration, on pourra sonner les cloches à l'heure prévue pour la célébration de la liturgie de la Vigile convenue par le Vicariat, afin d'inviter tout le monde à un moment de prière unifiée.

Vous trouverez ci-dessous les indications pour chaque contexte du diocèse, en accord avec les vicaires respectifs.

3.1 Paroisses arabophones avec le calendrier grégorien

Je demande à toutes les paroisses arabophones du diocèse de se joindre à la célébration en streaming qui se tiendra dans la co-cathédrale et qui sera animée par des

séminaristes. En cette période si particulière, c'est un petit signe d'unité de l'Église de Jérusalem, unie autour de l'évêque.

Les célébrations au Patriarcat suivent le calendrier grégorien. Les paroisses arabes qui suivent le calendrier julien sont, de façon exceptionnelle, libres de se joindre au triduum pascal du Patriarcat selon le calendrier grégorien si elles estiment que cela est indiqué pastoralement.

3.2 Les paroisses arabophones avec le calendrier julien

Le Vicariat de Jordanie va organiser une seule célébration pour tout le territoire du Vicariat, avec un minimum d'animation liturgique.

Les paroisses de la zone pastorale de Ramallah qui pensent qu'il est préférable de garder la date orthodoxe, doivent s'organiser pour n'avoir qu'une seule célébration, en lien avec la paroisse de Ramallah. J'invite les prêtres de la région à s'organiser ensemble, si les circonstances extérieures le permettent.

Les paroisses de Galilée ayant le calendrier julien doivent essayer de s'organiser de la meilleure façon possible, avec une éventuelle coordination entre elles.

3.3 Paroisses et communautés non arabophones

Les différents Vicariats sont bien organisés et savent comment se comporter dans ces circonstances. Les indications données doivent être adaptées en fonction des circonstances du moment dans les territoires respectifs.

Le Vicariat de Chypre va avoir une seule célébration en streaming pour toute l'île, qui tiendra compte des différentes cultures et langues qui composent leurs communautés respectives, comme ils ont déjà l'habitude de le faire très bien.

Le Vicariat Saint-Jacques pour les catholiques hébreophones cherche également à avoir une seule célébration en streaming pour tous.

Le Vicariat pour les migrants doit s'organiser pour avoir éventuellement une célébration unique dans leurs langues respectives ou avec certaines communautés réunies, comme ils le font souvent lors de grandes célébrations publiques.

4. La prière en famille

Je pense honnêtement que les diffusions en streaming du triduum sont certainement importantes et utiles, mais elles ne remplaceront certainement jamais la présence physique aux célébrations, qui pour nous est constitutive.

Je pense qu'il est beaucoup plus utile et fructueux d'inviter nos communautés respectives à prier en famille.

C'est pourquoi j'invite chaleureusement les différents Vicariats et bureaux diocésains concernés à préparer des aides pour aider les familles à prier à nouveau ensemble à la maison. Beaucoup ne savent plus maintenant comment prier ensemble et je crois qu'il est important d'aider les familles à renouer avec cette belle tradition. Il est bon d'indiquer, par exemple, quels passages bibliques lire pendant les différents jours de la Semaine Sainte, quels signes accomplir, comment le père ou la mère peut bénir la famille, etc.

Je le répète et j'insiste : il est bon d'avoir les émissions en direct, car cela aide beaucoup. Mais il est encore plus important de prier ensemble en famille, et j'invite les curés, les responsables des communautés et des différents bureaux diocésains à préparer des aides courtes et simples à cet effet.

5. Communautés religieuses

Les communautés religieuses qui peuvent bénéficier de la présence d'un prêtre peuvent célébrer le Triduum normalement.

Lorsque les communautés religieuses n'ont pas de prêtre auprès d'elle, elles suivent une célébration à travers les médias. Le supérieur ou la supérieure, selon le cas,

doit organiser une prière liturgique pour la communauté en question, avec la faculté de distribuer la communion, au moins le Jeudi Saint.

6. Prêtres

Les prêtres peuvent exceptionnellement célébrer le Jeudi Saint individuellement. Lorsqu'ils ne peuvent pas célébrer, ils prient avec la liturgie des heures et l'adoration du Saint Sacrement.

7. Confession

Dans cette période particulière, les circonstances extérieures ne permettent pas la confession sacramentelle individuelle. En vue de Pâques, beaucoup de gens expriment le désir de se confesser. Selon les indications de la Pénitencerie Apostolique, voici les indications :

- Dans les hospices pour personnes âgées, les hôpitaux et les foyers pour handicapés ou autres personnes dans le besoin, il est possible de donner l'absolution collective, comme le prescrit le Code de droit canonique (961§2). Les prêtres relisent le rite du sacrement dans la partie concernant cette possibilité, sans rien inventer de nouveau ou de différent.
- Les confessions individuelles, si les circonstances extérieures ne le permettent pas, doivent être évités en cette période. Les fidèles sont invités à un acte de contrition sincère, avec l'engagement de se confesser sacramentellement à un prêtre dès que possible.

Voilà les indications générales à suivre. Si, bien sûr, entre-temps, interviennent des allègements ou si, dans une partie du territoire du diocèse, il devient possible de se réunir à nouveau, il est évident que ces dispositions ne seront plus nécessaires et que les communautés pourront célébrer normalement.

Les différents vicariats sauront adapter ces dispositions, en tenant compte des contextes respectifs et des circonstances pratiques dans lesquelles ils se trouveront.

Dans toutes les prières et célébrations, n'oubliez pas de prier pour les victimes de ce virus, pour l'Église dans le monde et en particulier pour notre Église de Jérusalem.

Je vous souhaite à chacun de vivre une Pâques aussi sereine que possible.

Jérusalem, le 26 mars 2020

Dans le Christ,


+Pierbattista Pizzaballa
Administrateur Apostolique